

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Prime Dividend Corp. (la « Société »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière, et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 30 novembre 2024 et 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds et des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christina Fox.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 20 février 2025

PRIME DIVIDEND CORP.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AUX 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

	30 novembre 2024 (\$)	30 novembre 2023 (\$)
ACTIF		
Actif courant		
Placements	10 979 741	11 515 382
Trésorerie	939 202	1 086 405
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	16 687	37 742
	11 935 630	12 639 529
PASSIF		
Passif courant		
Options vendues	35 048	25 871
Frais à payer et autres dettes d'exploitation	64 622	43 718
À payer pour l'achat de titres	-	237 797
Distributions à payer	78 418	56 953
Actions privilégiées (notes 1 et 6) ¹⁾	5 903 190	8 542 540
Actions de catégorie B	1 000	1 000
	6 082 278	8 907 879
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS		
RACHETABLES DE CATÉGORIE A (note 1)¹⁾	5 853 352	3 731 650
Nombre d'unités rachetables (1 action privilégiée et 1 action de catégorie A) en circulation (note 6)	590 319	854 254
Nombre d'actions privilégiées en circulation	590 319	854 254
Nombre d'actions de catégorie A en circulation	590 319	854 254
Nombre d'actions de catégorie A en circulation, après le regroupement (note 1) ²⁾	s. o.	621 321
Actif net par unité	19,92	14,37
Actif net par action privilégiée	10,00	10,00
Actif net par action de catégorie A	9,92	4,37
Actif net par action de catégorie A, après le regroupement (note 1) ²⁾	s. o.	6,01

1) Au 30 novembre 2023, les montants relatifs aux actions privilégiées et à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A tiennent compte des rachats de 2 492 350 \$ et de 97 945 \$ effectués en décembre 2023 en vertu du droit de rachat spécial des actionnaires lié au report de la date de dissolution de la Société. Voir la note 1 pour plus de détails.

2) Les montants au 30 novembre 2023 reflètent le regroupement des actions de catégorie A selon un ratio de 0,727325294 pour 1 après le paiement du droit de rachat spécial versé le 22 décembre 2023 lié au report de la date de dissolution de la Société. Voir la note 1 pour plus de détails.

Approuvé au nom du conseil d'administration



WAYNE FINCH
 Administrateur



PETER CRUICKSHANK
 Administrateur

PRIME DIVIDEND CORP.**ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2024 (\$)	2023 (\$)
REVENU		
Gain (perte) net sur les placements et dérivés		
Gain (perte) net réalisé	1 101 063	378 757
Variation nette de la plus-value/moins-value latente	2 045 622	(834 417)
Dividendes	473 429	613 553
Intérêts à distribuer	13 833	22 206
Gain (perte) net sur les placements et dérivés	3 633 947	180 099
CHARGES (note 7)		
Frais de gestion	89 456	109 063
Honoraires d'audit	27 576	28 749
Jetons de présence des administrateurs	14 312	14 334
Frais du comité d'examen indépendant	4 064	4 064
Droits de garde	5 367	50 764
Frais juridiques	36 531	24 366
Information aux actionnaires	154 801	15 422
Autres charges d'exploitation	88 011	50 222
Taxe de vente harmonisée	39 392	29 336
Coûts de transactions	8 338	4 347
	467 848	330 667
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A avant distributions sur les actions privilégiées	3 166 099	(150 568)
Distributions sur les actions privilégiées	(474 459)	(683 437)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	2 691 640	(834 005)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A (note 8)	4,53	(1,35)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action, avant le regroupement (notes 1 et 8)¹⁾	s. o.	(0,98)

- 1) Correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, compte non tenu du regroupement des actions de catégorie A selon un ratio de 0,727325294 pour 1 effectué le 22 décembre 2023 après le paiement du droit de rachat spécial lié au report de la date de dissolution de la Société. Voir la note 1 pour plus de détails.

PRIME DIVIDEND CORP.**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A****POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE**

	2024 (\$)	2023 (\$)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de l'exercice	3 731 650	4 865 994
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	2 691 640	(834 005)
Rachats d'actions de catégorie A	(191 888)	-
Distributions sur les actions de catégorie A¹⁾		
Dividendes canadiens	(378 050)	(300 339)
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	2 121 702	(1 134 344)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de l'exercice	5 853 352	3 731 650

1) Le statut des distributions est fonction du traitement fiscal dont bénéficient les porteurs d'actions.

PRIME DIVIDEND CORP.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2024 (\$)	2023 (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	2 691 640	(834 005)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions sur les actions privilégiées	474 459	683 437
(Gain) perte net réalisé sur les placements et dérivés	(1 101 063)	(378 757)
Variation nette de la plus-value/moins-value latente des placements et dérivés	(2 045 622)	834 417
Acquisition de placements, après primes sur options	(241 857)	(739)
Produit de la vente de placements	3 695 563	1 068 996
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	21 055	(14 735)
Augmentation (diminution) des frais à payer et autres dettes d'exploitation	20 904	(1 149)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>3 515 079</u>	<u>1 357 465</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montants versés au rachat d'actions de catégorie A	(2 831 238)	-
Distributions sur les actions de catégorie A	(338 989)	(338 926)
Distributions sur les actions privilégiées	(492 055)	(683 437)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	<u>(3 662 282)</u>	<u>(1 022 363)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour l'exercice	(147 203)	335 102
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>1 086 405</u>	<u>751 303</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>939 202</u>	<u>1 086 405</u>
Dividendes reçus*	494 612	599 071
Intérêts reçus*	13 833	22 206

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

PRIME DIVIDEND CORP.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

AU 30 NOVEMBRE 2024

Nombre d'actions (contrats)	Description	Coût moyen (primes reçues) (\$)	Juste valeur (\$)
Actions ordinaires canadiennes			
17 principaux placements			
53 600	La Société de Gestion AGF Limitée	1 053 872	600 320
4 300	Banque de Montréal	392 309	574 050
8 500	La Banque de Nouvelle-Écosse	571 123	678 725
10 325	BCE Inc.	565 932	391 318
6 300	Banque Canadienne Impériale de Commerce	290 400	572 544
26 500	CI Financial Corp.	802 155	822 825
9 400	Great-West Lifeco Inc.	258 798	473 854
11 400	Société financière IGM Inc.	506 604	539 334
19 600	Société Financière Manuvie	416 108	883 372
6 000	Banque Nationale du Canada	243 253	832 260
14 860	Power Corporation du Canada	509 847	700 798
4 000	Banque Royale du Canada	347 924	704 640
6 000	Financière Sun Life inc.	260 120	517 020
8 500	Corporation TC Énergie	412 890	580 210
23 100	Groupe TMX Inc.	264 547	1 022 637
5 100	La Banque Toronto-Dominion	278 418	404 073
39 000	TransAlta Corporation	479 204	618 929
Total des principales actions ordinaires canadiennes (99,7 %)		7 653 504	10 916 909
Autres actions ordinaires canadiennes			
1 700	South Bow Corp.	40 835	62 832
Total des autres actions ordinaires canadiennes (0,6 %)		40 835	62 832
Total des actions ordinaires (100,3 %)		7 694 339	10 979 741

PRIME DIVIDEND CORP.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (SUITE)

AU 30 NOVEMBRE 2024

Nombre d'actions (contrats)	Description	Coût moyen (primes reçues) (\$)	Juste valeur (\$)
	Options d'achat vendues (100 actions par contrat)		
	Options d'achat canadiennes vendues		
(5)	Banque de Montréal à 140 \$, décembre 2024	(315)	(268)
(5)	La Banque de Nouvelle-Écosse à 77 \$, décembre 2024	(423)	(1 738)
(15)	BCE Inc. à 39 \$, décembre 2024	(570)	(240)
(3)	Banque Canadienne Impériale de Commerce à 92 \$, décembre 2024	(351)	(417)
(6)	Banque Canadienne Impériale de Commerce à 92 \$, janvier 2025	(1 062)	(1 008)
(30)	CI Financial Corp. à 26 \$, janvier 2025	(1 065)	(15 300)
(10)	Société Financière Manuvie à 46 \$, janvier 2025	(780)	(790)
(20)	Société Financière Manuvie à 48 \$, janvier 2025	(1 000)	(450)
(5)	La Banque Royal du Canada à 180 \$, décembre 2024	(395)	(495)
(22)	Financière Sun Life inc. à 86 \$, décembre 2024	(2 112)	(2 948)
(25)	Corporation TC Énergie à 70 \$, décembre 2024	(2 075)	(1 038)
(5)	La Banque Toronto-Dominion à 82 \$, décembre 2024	(300)	(206)
(100)	TransAlta Corporation à 15 \$, décembre 2024	(1 900)	(10 150)
	Total des options d'achat canadiennes vendues (-0,3 %)	(12 348)	(35 048)
		7 681 991	10 944 693
	Moins : ajustements au titre des coûts de transactions (note 2)	(4 336)	
	Total des placements (100,0 %)	7 677 655	10 944 693

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

1. Constitution

Prime Dividend Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable établie le 27 septembre 2005 en vertu des lois de la province d'Ontario. Elle est entrée en activité le 16 novembre 2005. Elle a pour gestionnaire et pour gestionnaire de portefeuille Quadravest Capital Management Inc. (« Quadravest » ou le « gestionnaire »). L'adresse du siège social de la Société est le 200 Front Street West, Suite 2510, Toronto (Ontario) M5V 3K2. La Société investit dans un portefeuille géré activement, constitué principalement d'actions ordinaires portant dividende émises par 17 sociétés canadiennes à grande capitalisation. Elle utilise une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes en complément du revenu tiré du portefeuille.

En raison du report de cinq ans de la date de dissolution de la Société, du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2028, un droit de rachat spécial a été attribué aux actionnaires, leur permettant de remettre une catégorie d'actions, ou les deux, en échange d'un prix de rachat correspondant à la valeur liquidative de 14,37 \$ par unité au 30 novembre 2023 (10,00 \$ par action privilégiée et 4,37 \$ par action de catégorie A). 249 235 actions privilégiées et 22 413 actions de catégorie A ont été présentées aux fins de rachat et ce rachat spécial a donné lieu à un paiement total de 2 590 295 \$ le 15 décembre 2023. Comme il y a eu plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A présentées aux fins de rachat, la Société a regroupé les actions de catégorie A le 22 décembre 2023 selon un ratio de 0,727325294 action post-regroupement pour 1 action pré-regroupement en circulation. Au 30 novembre 2023, les montants relatifs aux actions privilégiées et à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A tenaient compte des paiements de 2 492 350 \$ et de 97 945 \$ versés pour les rachats.

La Société peut, à son gré, reporter sa date de dissolution par tranche de cinq ans. Le cas échéant, les porteurs bénéficieront d'un droit de rachat spécial de leurs actions.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). Ils ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) des actifs financiers et des passifs financiers (dont les instruments dérivés).

Ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 20 février 2025.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Un résumé des informations significatives sur les méthodes comptables applicables à la Société est présenté ci-après :

Placements et instruments financiers

La Société classe ses placements, y compris les instruments dérivés, selon le modèle économique qu'elle a adopté pour les gérer et selon les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. La Société se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. La Société n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Par conséquent, tous les placements, y compris les instruments dérivés, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les obligations de la Société au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A sont présentées au montant de rachat annuel. Tous les autres actifs et passifs

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti par la suite, qui correspond approximativement à la juste valeur.

La Société comptabilise les achats et ventes normalisés d'instruments financiers à la date de transaction, qui est la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre l'instrument. Les coûts de transactions, comme les commissions de courtage, liés aux actifs et aux passifs financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, et les coûts de transactions liés aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN sont inclus dans la valeur comptable de ces instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant du placement est arrivé à expiration ou a été cédé et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés et la plus-value ou la moins-value latente sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les primes reçues sur les options vendues sont, tant que ces options sont en cours, inscrites à titre de passif dans l'état de la situation financière et évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice de l'option sont constatés à titre de gain (perte) net réalisé sur les placements et dérivés dans l'état du résultat global.

Comme les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions des catégories A et B et ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur, elles ont été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des primes ou des escomptes à l'émission d'actions privilégiées est inscrit à l'état du résultat global.

Comme les actions de catégorie B sont subordonnées aux actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie A, elles ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur et ont donc été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti.

Les actions de catégorie A peuvent être rachetées au gré du porteur chaque mois, chaque année ou à la date de dissolution de la Société. Ces actions sont donc assorties de multiples obligations contractuelles et sont présentées en tant que passifs financiers.

La valeur liquidative de la Société est déterminée conformément aux exigences des lois, notamment du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, et est utilisée aux fins de traitement des opérations sur actions. Aux fins de la présentation de l'information financière selon les normes IFRS de comptabilité, l'actif net de la Société correspond à l'écart entre la valeur totale des actifs de la Société et la valeur totale de ses passifs, compte non tenu des actions privilégiées et de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (l'« actif net de la Société »).

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les actions et les options) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique de la Société consiste à

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur de la Société.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'une institution financière.

Conversion de devises

Le dollar canadien est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle de la Société au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Frais de gestion, frais d'administration et primes de rendement

Les frais de gestion et les frais d'administration sont constatés progressivement par la Société à mesure que Quadvest fournit ses services. À chaque date d'évaluation, la Société comptabilise une charge et un passif financier établis en fonction des primes de rendement à payer, s'il y a lieu, calculées selon la valeur liquidative de la Société. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur le calcul des frais de gestion, des frais d'administration et des primes de rendement, s'il y a lieu, de la Société.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, divisée par le nombre moyen pondéré de ces actions en circulation au cours de l'exercice. Voir la note 8 pour en connaître le calcul.

Impôt

La Société est considérée comme une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, à ce titre, elle est assujettie à l'impôt sur son revenu net pour chaque année d'imposition, y compris sur ses gains en capital nets imposables réalisés, le cas échéant, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux actionnaires à partir du compte de dividendes de gains en capital.

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux normaux d'imposition applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions permises à des fins fiscales.

Toutes les charges de la Société, frais de gestion, frais d'administration et charges d'exploitation compris, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

La Société étant une société de placement à capital variable, les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux actionnaires, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés. Tout impôt ainsi versé figure à titre de montant à recevoir jusqu'au recouvrement par versement aux actionnaires de dividendes tirés du revenu net de placement. Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets imposables réalisés sera remboursable au moment de la distribution des gains aux actionnaires sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des actionnaires. En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu qu'elle a payé sur les gains en capital et les dividendes canadiens imposables. La Société a ainsi déterminé qu'en substance elle n'était pas assujettie à l'impôt. L'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital et à d'autres différences temporaires n'a donc pas été reflétée à titre d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Selon ses estimations, la Société dispose, à des fins fiscales, de pertes autres qu'en capital cumulées de 7 584 661 \$ au 30 novembre 2024 (7 584 660 \$ au 30 novembre 2023) pouvant, au besoin, être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs. Celles-ci expirent à la date prévue de dissolution de la Société, le 1^{er} décembre 2028. La Société dispose également, à des fins fiscales, de pertes en capital cumulées estimatives de 2 332 898 \$ (2 533 328 \$ au 30 novembre 2023) pouvant être portées en diminution des gains en capital futurs, le cas échéant, et qui n'expirent pas.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Pour préparer les présents états financiers, la direction a dû faire des estimations et poser des hypothèses fondées sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les événements attendus. Lorsque des estimations sont faites, les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges peuvent différer des montants qui auraient été présentés si l'issue des incertitudes et des événements futurs avait été connue au moment de la préparation des états financiers. Les principales estimations formulées par la Société sont liées à l'évaluation des placements et des instruments dérivés à la juste valeur, tel qu'il est indiqué à la note 5.

5. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Société classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables. La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés de niveau 1, directement ou indirectement observables pour les actifs ou les passifs;

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

Le tableau ci-dessous indique le classement des instruments financiers de la Société selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 30 novembre 2024 et 2023 :

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2024				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	10 979 741 \$	-	-	10 979 741 \$
Options	(35 048 \$)	-	-	(35 048 \$)
	<u>10 944 693 \$</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>10 944 693 \$</u>

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2023				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	11 515 382 \$	-	-	11 515 382 \$
Options	(25 871 \$)	-	-	(25 871 \$)
	<u>11 489 511 \$</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>11 489 511 \$</u>

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes et la juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et qu'un cours de marché est disponible. Il n'y a eu aucun transfert ou reclassement entre les niveaux au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023.

De par la nature de ses activités de placement, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les résultats réels peuvent différer considérablement de toute analyse de sensibilité présentée ci-après et l'écart peut être important.

Risque de marché

Tous les placements en valeurs mobilières présentent un risque de perte de capital. Les 17 principaux placements ont été choisis en raison de leur performance à long terme sur le plan de l'appréciation du cours et de la croissance des dividendes. Ces sociétés font partie de l'indice S&P/TSX 60 et sont parmi les plus importantes sociétés au Canada.

Le risque de marché varie selon trois principaux facteurs : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et les fluctuations du change.

Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de fluctuations des cours (autres que celles provenant du risque de taux d'intérêt et du risque de change).

Le gestionnaire gère le risque de prix en limitant la pondération de chaque titre du portefeuille à un maximum de 10 % de la valeur liquidative de la Société au moment de l'achat.

En outre, le programme de vente d'options d'achat couvertes, qui génère un revenu additionnel pour le portefeuille, peut également contribuer à limiter les effets de la baisse du cours d'une société donnée du portefeuille durant les exercices où il existe une option d'achat couverte sur le titre de cette société.

La Société est exposée à l'autre risque de prix par ses placements en actions et en options vendues. Au 30 novembre 2024, si les cours boursiers de ces actions avaient augmenté de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait augmenté d'environ 1 016 000 \$ (1 001 000 \$ au 30 novembre 2023). De même, si les cours boursiers de ces

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

actions avaient diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait diminué d'environ 1 079 000 \$ (1 137 000 \$ au 30 novembre 2023).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La majorité des actifs et des passifs financiers de la Société ne portent pas intérêt. Concernant les actions privilégiées, la politique de versement de dividendes à taux variable est fondée sur le taux préférentiel canadien majoré de 2,35 % et prévoit un minimum de 5 % et un maximum de 8 % par an selon le prix de rachat de 10 \$ des actions privilégiées. Si le taux préférentiel canadien avait augmenté ou diminué de 1 %, il n'y aurait eu aucune incidence notable sur les dividendes à payer sur les actions privilégiées. Par conséquent, la Société n'était pas exposée à un risque important relativement aux fluctuations des taux d'intérêt du marché et elle estimait que le risque de taux d'intérêt était négligeable aux 30 novembre 2024 et 2023.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie de présentation de la Société, varient en raison de fluctuations des taux de change. Les placements et les actifs nets de la Société sont tous libellés en dollars canadiens. Il n'existait donc pas de risque de change aux 30 novembre 2024 et 2023.

Autres risques

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'effectuer la totalité de ses paiements à l'échéance. Les opérations de la Société portent toutes sur des options et des titres cotés et sont réglées par l'entremise de courtiers agréés. Le risque de défaillance d'un courtier est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier a reçu les titres. La trésorerie est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée. Aux 30 novembre 2024 et 2023, la Société était peu exposée au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. La Société est exposée au risque de liquidité principalement en raison des rachats mensuels et annuels au gré des porteurs d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Le délai de préavis pour toutes les demandes de rachat est adéquat. Le portefeuille de la Société est composé de placements très liquides dans des sociétés à grande capitalisation cotées à la Bourse de Toronto (TSX). Les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation sont toutes rachetables chaque mois et chaque année ou, comme prévu, à la date de dissolution de la Société. Aux 30 novembre 2024 et 2023, tous les autres passifs financiers étaient exigibles dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice.

Risque de concentration

Les 17 principaux placements de la Société sont des titres présents dans l'indice S&P/TSX 60 et sont ainsi exposés à certains des facteurs spécifiques touchant cet indice. Un placement du portefeuille ne peut pas représenter plus de 10 % de la valeur liquidative de la Société au moment de son achat.

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

Le portefeuille de placement de la Société est réparti comme suit :

	30 novembre 2024	30 novembre 2023
Actions ordinaires canadiennes	93,4 %	93,9 %
Options d'achat vendues	-0,3 %	-0,2 %
Autres actifs, moins les passifs (hors actions privilégiées)	6,9 %	6,3 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

6. Unités rachetables

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

<u>Opérations sur actions privilégiées</u>	30 novembre 2024	30 novembre 2023
Ouverture de l'exercice	854 254	854 254
Rachats au cours de l'exercice	(263 935)	-
Clôture de l'exercice	<u>590 319</u>	<u>854 254</u>

Les porteurs d'actions privilégiées ont droit à des dividendes mensuels sur actions privilégiées à taux variable, dont le taux correspond au taux préférentiel annuel canadien courant majoré de 2,35 %, sous réserve d'un taux annuel minimum de 5 % et d'un maximum de 8 % sur le prix de rachat de 10 \$. Les actions privilégiées ont été présentées à titre de passif dans les états financiers.

Les actions privilégiées se négocient à la TSX sous le symbole « PDV.PR.A ». Leur cours était de 10,63 \$ au 30 novembre 2024 (10,07 \$ au 30 novembre 2023). Toutes les actions privilégiées en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat a lieu seulement le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action privilégiée et une action de catégorie A au cours du mois d'avril de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour ouvrable de ce mois. Le prix de rachat des actions privilégiées rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat. Les gains ou les pertes réalisés au rachat d'actions, le cas échéant, sont comptabilisés comme gain (perte) au rachat dans l'état du résultat global.

Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégories A et B pour le versement des dividendes. Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégorie A à la dissolution de la Société.

Le 9 août 2024, la Société a lancé un programme d'émissions d'actions au prix du marché, lui permettant d'émettre des actions de temps à autre et à son gré. Toutes les actions de catégorie A et les actions privilégiées vendues dans le cadre de ce programme sont négociées à la TSX, ou à toute autre bourse canadienne sur laquelle ces catégories d'actions sont cotées et sont négociées, au cours qui prévaut à la date de la vente.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, aucune action privilégiée ou action de catégorie A n'a été vendue dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché.

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

Actions de catégorie A et actions de catégorie B

Nombre autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie A

1 000 actions de catégorie B

Opérations sur actions de catégorie A

	30 novembre 2024	30 novembre 2023
Ouverture de l'exercice	854 254	854 254
Rachats au cours de l'exercice	(37 113)	-
Actions consolidées à la suite du rachat spécial	(226 822)	-
Clôture de l'exercice	590 319	854 254

Les actions de catégorie A ont été initialement émises au prix de 15 \$ l'action. Toutes les actions de catégorie A en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les porteurs d'actions de catégorie A reçoivent des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 10 % basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A sur les cinq derniers jours de bourse du mois précédent. Pour que des distributions puissent être déclarées, il faut que la valeur liquidative par unité demeure supérieure à 15 \$.

Les actions de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole « PDV ». Leur cours était de 8,66 \$ au 30 novembre 2024 (3,74 \$ au 30 novembre 2023). Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat n'a lieu que le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action de catégorie A et une action privilégiée au cours du mois d'avril de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour ouvrable de ce mois. Le prix de rachat des actions de catégorie A rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat. Les gains ou les pertes réalisés au rachat d'actions, le cas échéant, sont comptabilisés comme gain (perte) au rachat dans l'état du résultat global.

Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégorie A pour ce qui est du versement des dividendes. À la dissolution de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A recevront un montant équivalant à la valeur liquidative par unité moins 10 \$ (valeur de rachat des actions privilégiées).

Les porteurs d'actions de catégorie B n'ont pas droit aux dividendes. Les actions de catégorie B sont rachetables au prix de 1,00 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie B ont droit à un vote par action. Le 16 novembre 2005, la Société a émis 1 000 actions de catégorie B en faveur de Prime Dividend Corp. Holding Trust pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 \$.

7. Charges

La Société assume toutes les charges habituelles relatives à son exploitation et à son administration, y compris les frais de comptabilité et d'administration, les droits de garde, la rémunération de l'agent des transferts, les frais juridiques et les honoraires d'audit, la rémunération des administrateurs indépendants et du comité d'examen indépendant, les droits de dépôt réglementaires et d'inscription en bourse, les frais de communication avec les porteurs d'actions et les frais découlant de la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques applicables.

Selon la convention de gestion, Quadravest a droit à des frais d'administration payables mensuellement à terme échu, à un taux annuel de 0,20 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions privilégiées en circulation.

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

Selon la convention de gestion de portefeuille, Quadravest a droit à des frais de gestion de base payables à terme échu, à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions privilégiées en circulation. De plus, Quadravest a droit à des primes de rendement sous réserve de la réalisation de certains niveaux de rendement total préétablis.

Les frais de gestion totalisant 89 456 \$ (109 063 \$ au 30 novembre 2023) engagés au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024 comprennent les frais d'administration et les frais de gestion de base. Au 30 novembre 2024, des frais d'administration et de gestion de placement totalisant 8 125 \$ étaient dus au gestionnaire (8 592 \$ au 30 novembre 2023). Aucune prime de rendement n'a été versée pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023.

Les commissions de courtage payées par la Société pour les opérations portant sur ses titres en portefeuille ont totalisé 8 338 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (4 347 \$ au 30 novembre 2023). Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations de portefeuille, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était de 276 \$ au 30 novembre 2024 (184 \$ au 30 novembre 2023).

En ce qui concerne l'audit des états financiers de la Société, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 23 278 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. Les honoraires liés à d'autres services, se rapportant principalement aux émissions d'actions de la Société, s'élevaient à 53 190 \$.

8. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 est calculée comme suit :

	2024	2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	2 691 640 \$	(834 005 \$)
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation	593 657	854 254
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A	4,53 \$	(1,35 \$)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, avant le regroupement des actions de catégorie A (note 1)	s. o.	(0,98 \$)

9. Distributions

Les distributions par action se sont établies comme suit :

	30 novembre 2024	30 novembre 2023
Actions privilégiées	0,8000 \$	0,8000 \$
Actions de catégorie A ¹⁾	0,6378 \$	0,3516 \$

1) En raison du regroupement des actions de catégorie A selon un ratio de 0,727325294 pour 1 après le paiement du droit de rachat spécial le 22 décembre 2023, en lien avec le report de la date de dissolution de la Société, les distributions par action de catégorie A ne peuvent être comparées avec celles des exercices précédents.

PRIME DIVIDEND CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

10. Gestion du capital

La Société considère que son capital se compose d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions privilégiées.

Ses objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des dividendes mensuels cumulatifs sur actions privilégiées à taux variable à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien courant majoré de 2,35 %, sous réserve d'un minimum de 5 % et d'un maximum de 8 %, sur le prix de rachat de 10 \$ des actions privilégiées, et leur rembourser ce prix de rachat à la dissolution de la Société;
- ii) verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 10 % basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A sur les cinq derniers jours de bourse du mois précédent et leur rembourser le prix d'émission initial (15 \$) à la dissolution de la Société. Pour que des distributions mensuelles puissent être déclarées, il faut que la valeur liquidative par unité demeure supérieure à 15 \$.

Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

11. Rapprochement entre la valeur liquidative par action de catégorie A et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

Aux 30 novembre 2024 et 2023, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par action de catégorie A utilisée aux fins de traitement des opérations et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, aux fins de la présentation de l'information financière.

12. Nouvelle norme IFRS de comptabilité

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. La Société évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences